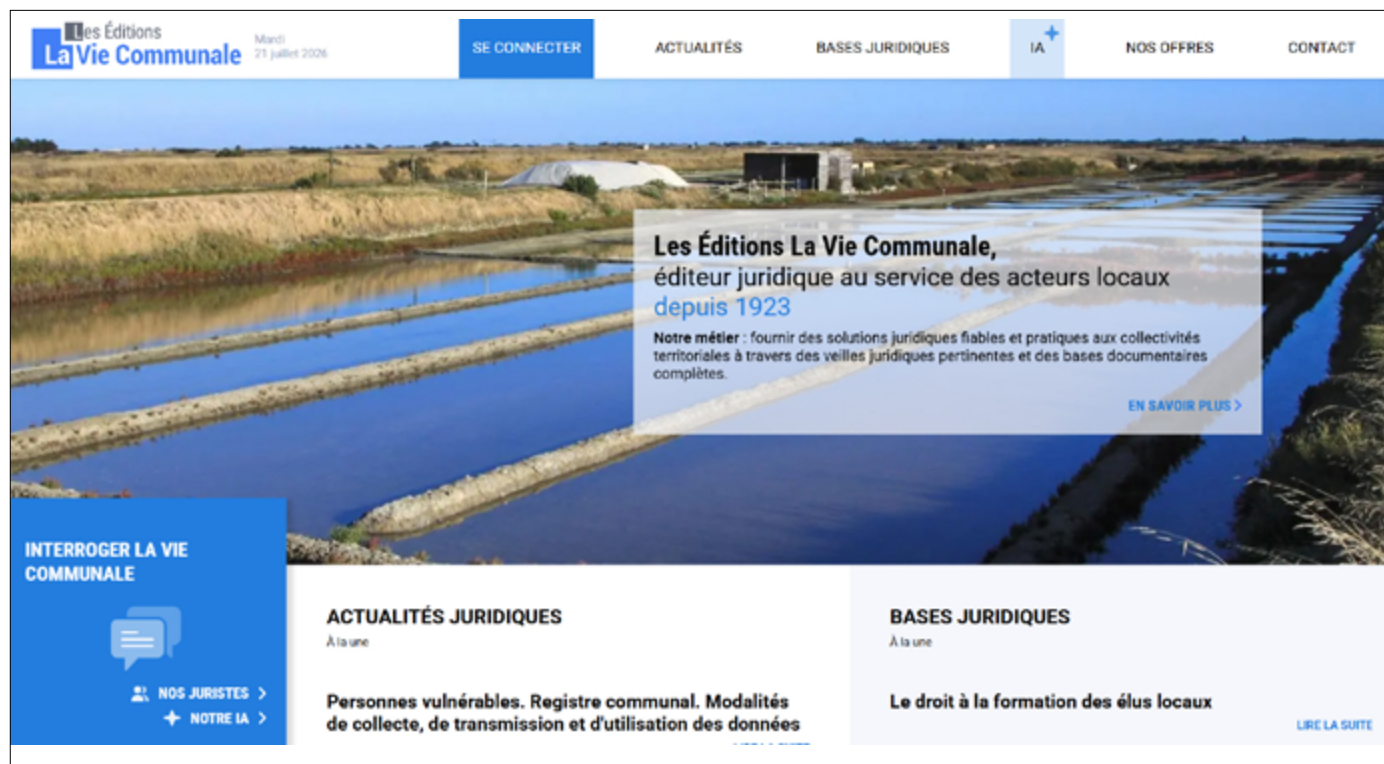




SOMMAIRE :

- Présentation générale	p. 2
- Se connecter	p. 3
- Actualités juridiques	p. 4
- Bases juridiques	p. 6
- Rechercher un texte	p. 7
- Questions fréquentes	p. 13
- Interroger notre IA	p. 16

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Sur notre page d'accueil, 5 entrées principales sont proposées :

- Actualités juridiques ;
- Bases juridiques ;
- Nos offres ;
- Interroger la rédaction ;
- Interroger notre IA.

Actualités juridiques
Accès aux derniers textes parus au *Journal officiel* (lois, décrets, circulaires...) et aux différentes lettres e-mail parues

Nous envoyer un mail
(hors questions juridiques)



Se connecter

Interroger la rédaction
Poser une question juridique à la rédaction (nécessite d'être connecté)

Interroger notre IA (Antoine)

Nos offres (boutique en ligne)
Souscrire un abonnement, commander un ouvrage (papier ou e-book...). Paiement par CB ou virement administratif

Bases juridiques
Accès aux différents textes de nos différentes revues (articles, modèles d'arrêtés et de délibérations, jurisprudence...)

SE CONNECTER

Pour profiter pleinement du site, il faut se connecter tout en haut à gauche.

Il faut taper le code d'accès en premier puis le code postal.

Le code d'accès (ou mot de passe). Il est composé de 2 lettres suivies de 6 chiffres.

Ex. : AB012345 ou ab012345 ; IN012345 ou in012345 ; CL012345 ou cl012345

Les deux lettres sont à saisir indifféremment en majuscules ou minuscules.

Le code postal. Les erreurs les plus fréquentes :

- code postal erroné (prendre en compte le cedex s'il y en a un) ;
- bien saisir 5 caractères pour le code postal (et non 2) ;
- ne pas taper le code INSEE.

En cas d'oubli, le lien « Code d'accès oublié » vous envoie automatiquement vos identifiants par mail (si l'adresse saisie est déjà répertoriée avec votre abonnement et est destinataire de nos newsletters). Sinon, nous enverrons les identifiants manuellement à votre collectivité.

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Dans cette partie du site, vous retrouvez les derniers textes parus au *Journal officiel* ainsi que l'ensemble des différentes lettres d'information juridique parues.

Accès aux autres revues

Voir les textes parus au *JO* par thème (urbanisme, état civil, etc.) en accès libre et la liste des newsletters thématiques (réservé aux abonnés)

Navigation
Vous pouvez à tout moment passer de la section « Actualités juridiques » à la section « Bases juridiques »

Actualités juridiques

Ex. : une jurisprudence concernant les pouvoirs de police, une réponse ministérielle concernant le conseil municipal, une jurisprudence en matière de marchés publics (accès libre)

A la Une
Textes qui revêtent une importance particulière au regard de l'actualité

ACTUALITÉS JURIDIQUES

Quand vous cliquez sur une revue (ex. : rectangle bleu de La Vie Communale), vous pouvez :

- rechercher un texte paru dans une lettre de la revue que vous avez sélectionnée (ex. : La Vie Communale) ;
- voir les anciennes lettres ;
- voir les actualités parues au *JO* qui concernent la vie de la commune.

Vous êtes dans la revue
La Vie Communale

Dernière lettre parue
Retrouver la dernière édition
de la lettre d'information
juridique
(réservé aux abonnés)

Textes parus au JO
Les derniers textes concernant
la vie communale apparaissent
(en accès libre)

**Historique des lettres
e-mail parues**
Retrouvez les lettres
publiées (réservé aux abonnés)

BASES JURIDIQUES

Pour consulter nos articles (mis à jour) ainsi que nos modèles d'actes (arrêtés, délibérations, etc.), il faut cliquer sur l'icône « Bases juridiques »

Bases juridiques
Pour consulter nos articles et modèles d'actes, il faut cliquer sur « Bases juridiques »

Bases juridiques
Ici apparaissent toutes les bases de données que nous proposons en tant qu'éditeur

Votre abonnement
Une fois connecté, seule est accessible l'icône correspondant à la base à laquelle vous êtes abonné (ici *La Vie Communale* ; en bleu)

Attention à bien sélectionner la base à laquelle vous êtes abonné !



RECHERCHER UN TEXTE

Pour trouver un texte sur notre base documentaire, deux moyens sont à votre disposition :

- la recherche par mot-clé (type Google) ;
- et la recherche par arborescence.

Navigation

Vous pouvez à tout moment passer de la partie « Bases juridiques » à la partie « Actualités juridiques »

Recherche par mot-clé

Vous pouvez effectuer une recherche de type Google.

Recherche par arborescence

Pour pouvez rechercher un texte en naviguant dans les rubriques



Mes services

Vous ne trouvez pas un texte, une réponse à une interrogation ? Posez votre question à la rédaction ou à notre IA

Lettre juridiques

- Consulter la dernière lettre e-mail parue
- Accéder à l'historique des lettres parues
- Modifier les destinataires

Mon bureau

- Accédez aux chiffres et modèles du mois (mis notamment en exergue dans la revue)
- Retrouvez vos favoris

RECHERCHE PAR ARBORESCENCE

La recherche par arborescence peut se révéler plus pertinente pour certains termes qui ont plusieurs sens (ex. : délégation, qui peut renvoyer à une délégation de service public ou à une délégation de fonction...).

A titre d'exemple, si vous recherchez un modèle d'arrêté du maire donnant délégation à un fonctionnaire en matière d'état civil, il faut procéder comme suit : cliquez sur « Modèles » / « Etat civil et cimetière » / « Etat civil » / « Services de l'état civil » / Délégation à un fonctionnaire.

Dérouler l'arborescence jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sous-rubriques.

- Recherche par arborescence
- [+ Articles \(6447\)](#)
 - [+ Modèles \(1816\)](#)
 - [Conseil municipal et élus \(104\)](#)
 - [+ Installation du nouveau conseil \(19\)](#)
 - [Conseil municipal \(42\)](#)
 - [Maires, adjoints, élus \(37\)](#)
 - [Délégation du maire aux adjoints \(12\)](#)
 - [Délégation du maire aux conseillers \(3\)](#)
 - [Retrait de délégation \(2\)](#)
 - [Délégation du maire aux agents \(8\)](#)
 - [Lettres des élus \(8\)](#)
 - [Protection des élus \(1\)](#)
 - [Frais \(3\)](#)
 - [+ Délibérations \(6\)](#)
 - [+ Services publics et compétences \(222\)](#)
 - [+ Domaine, patrimoine \(226\)](#)
 - [+ Finances et fiscalité \(101\)](#)
 - [+ Fonction publique et agents \(271\)](#)
 - [+ EPCI et communes nouvelles \(51\)](#)
 - [+ Marchés et contrats \(44\)](#)

Recherche par mot clé

 [Lancer la recherche](#)

Recherche avancée

Arrêté portant délégation aux agents de la commune (art. R 2122-8)

Mis à jour : 04.05.2026
Source : Modèles

[CONSULTER >](#)

Arrêté de délégation de signature à un agent

Mis à jour : 22.04.2026
Source : Modèles

[CONSULTER >](#)

Délégation au titre de l'article L 2122-19 du CGCT

Mis à jour : 17.04.2026
Source : Modèles

[CONSULTER >](#)

Arrêté de délégation de signature à un agent pour la légalisation des copies d'actes

Mis à jour : 15.04.2026

Cliquer sur
Consulter

Le texte apparaît

[< PRÉCÉDENT](#)

[Imprimer](#) [Enregistrer](#) [Ajouter aux favoris](#) [Réagir](#) [Copier/Coller](#)

Arrêté de délégation de signature à un agent

Source : Modèles Revue : Vie Communale Dernière mise à jour : 22/04/2026

Rubrique : Vie Communale > Modèles > Conseil municipal et élus > Maires, adjoints, élus > Délégation du maire aux agents

ARRÊTE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DE M. _____

GRADE _____

Le Maire (ou le Président) de _____

RECHERCHE PAR MOT-CLÉ

Pour rechercher un texte, il vous suffit de taper les termes de votre recherche dans le champ prévu à cet effet.

The screenshot shows the search interface with the following elements:

- Left sidebar:** 'Recherche par arborescence' with links to 'Articles (6447)', 'Modèles (1816)', and 'Procédures (163)'.
- Search bar:** 'Recherche par mot-clé' with the input 'chats errants' and a 'Lancer la recherche' button.
- Results section:** 'Recherche avancée', '24 résultat(s)', and pagination controls (1, 2, >, >>).
- Search results:** Two results are shown: 'Les chats errants' (Source: Commentaire, 12.06.2026) and 'Chats errants. Gestion' (Source: JO AN - JO Sénat, 30.04.2025).
- Right sidebar:** 'Mes services' with links like 'Interroger nos juristes', 'Interroger notre IA (Antoine)', 'Lettre juridique', 'Mon bureau', etc.

Vous pouvez lancer la recherche

- Préférer le singulier au pluriel.
- Pour les modèles, éviter les termes génériques tels que « délibération » ou « arrêté » qui renvoient à un trop grand nombre de réponses.
- Ne pas taper de phrase construite.
- Éviter les phrases avec des verbes.

RECHERCHE PAR MOT-CLÉ

Une fois que vous avez cliqué sur « Lancer la recherche » (ou tapé sur « Entr. » sur le clavier), les résultats apparaissent. Les mots tapés dans le champ de recherche sont surlignés en jaune. Pour voir le texte apparaître, il faut cliquer sur le titre du texte.

Liste des résultats

Propriétés du texte
- Source (modèles, procédures, JO AN, JO Sénat, jurisprudence, lois et décrets...)
- Date de mise à jour

Recherche par mot clé

délégation à un agent Lancer la recherche

[Recherche avancée](#)

228 résultat(s)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 ... > >>

Arrêté de délégation de signature à un agent

Source : **Modèles** | Mis à jour : **22.04.2026**

... de la ville de et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner
délégation de signature dans une série de domaines, ou considérant que ... donne sous sa surveillance et sa
responsabilité, délégation de signature à M (grade)
pour ... Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - Notifié à l'intéressé (e)
- Ampliation adressée au : - Comptable de la collectivité - Monsieur le Préfet Fait ...

**Surveillance des opérations funéraires. Délégation à un agent (non).
Délégation à un élu (oui)**

Source : **JO AN - JO Sénat** | Mis à jour : **10.02.2026**

... du CGCT définit les conditions de surveillance des opérations funéraires. Désormais, les seules opérations donnant
lieu à une surveillance obligatoire sont : - les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a
crémation ; - les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la ... par
un garde champêtre ou un agent de police municipale. Lorsque la commune n'en dispose pas, il revient au maire (ou à ...)

Cliquer sur le titre pour faire
apparaître le texte

RECHERCHE AVANCÉE

Pour optimiser votre recherche, il est possible d'effectuer une recherche avancée. Cela vous permet de cibler votre recherche en fonction du type de texte recherché (ex. : si vous cherchez un modèle, il vous suffit de décocher les cases « Articles » et « Procédures »).

Cliquer sur « Recherche avancée » pour faire apparaître les critères

Recherche par mot clé

chats errants

Lancer la recherche

[Recherche avancée](#)

Type de recherche

☒ Tous les mots ☐ Au moins un des mots ☐ L'expression exacte ☐ N° de revue

Type de document

- ☒ Articles (jurisprudence, commentaires, réponses ministérielles...)
- ☒ Modèles (arrêtés, délibérations, formulaires...)
- ☒ Procédures

Ne cocher que les cases correspondant à votre recherche

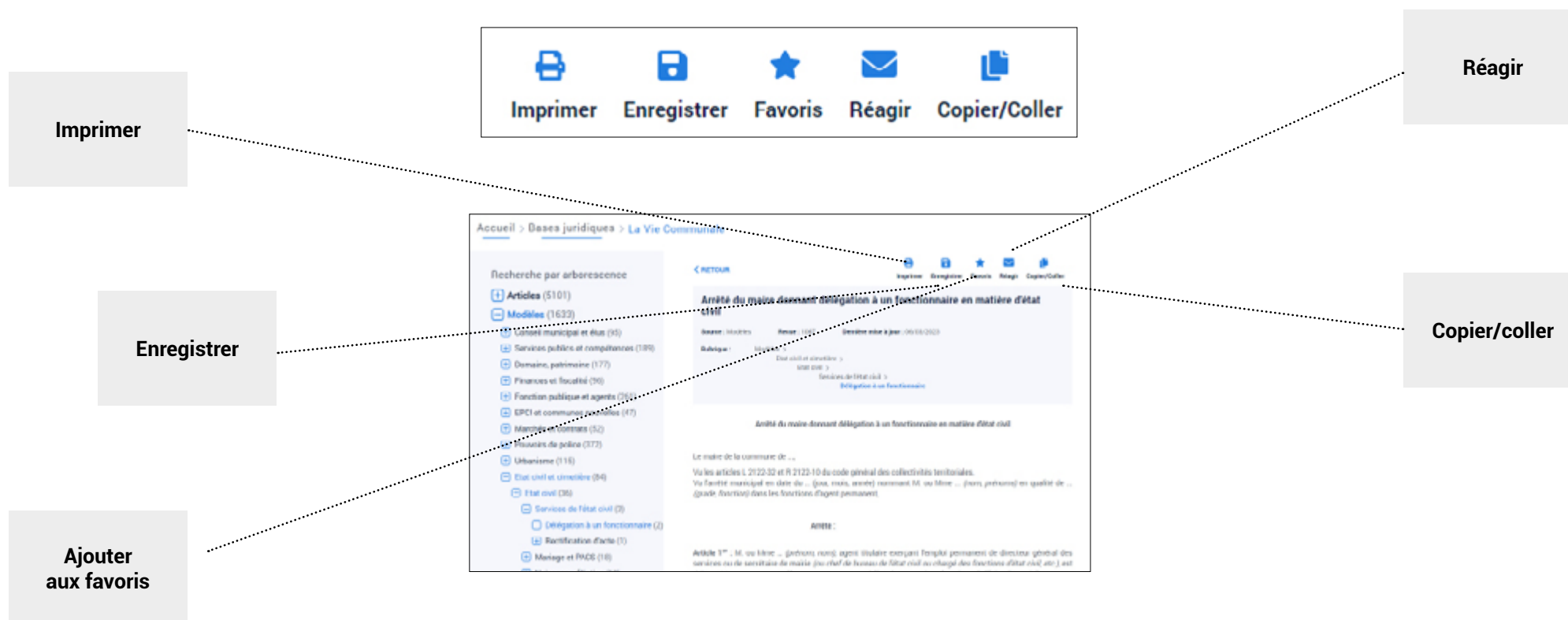
Il est possible de sélectionner la recherche par « **expression exacte** » (ex. : délégation de service public : en cochant la case, vous excluez les propositions de délégations de signature ou les textes afférents au service public)

Il est possible de rechercher un texte par numéro de revue. Il faut alors taper le numéro de la revue dans laquelle le texte a été publié (ex. : 1134) (à venir)

UTILISATION D'UN TEXTE

Quand le texte apparaît, vous avez plusieurs possibilités :

- l'imprimer ;
- l'enregistrer (le texte, en format Word, est enregistré dans le dossier « Téléchargements » de votre ordinateur) ;
- l'ajouter aux Favoris (si vous êtes amené à utiliser souvent les mêmes modèles ; le texte sera retrouvé rapidement en cliquant sur « Mes favoris » de la partie droite « Mes services » de notre site) ;
- réagir (pour nous faire une remarque sur le texte) ;
- copier-coller (sauvegarde le texte dans votre presse-papier ; il ne vous reste plus qu'à le coller sur votre traitement de texte).



QUESTIONS FRÉQUENTES

- ***Je n'arrive pas à me connecter. Une fenêtre indique « Code d'accès ou code postal incorrect ». Je suis sûr de mes identifiants.***

Il faut taper en premier le code d'accès puis le code postal.

Le code d'accès (ou mot de passe) est composé de 2 lettres suivies de 6 chiffres (ex. : AB012345, IN012345, CL012345...). Il faut taper un zéro et non un « 0 » en 3^e position. Le code postal correspond à celui de la commune. Il faut bien prendre en compte le cedex s'il y en a un et saisir 5 caractères (et non 2). Enfin, vérifiez que vous ne tapez pas le code INSEE.

En cas d'oubli, le lien « Code d'accès oublié » vous envoie automatiquement vos identifiants à l'adresse mail saisie (si celle-ci est déjà répertoriée avec votre abonnement et est destinataire de nos newsletters).

- ***J'ai réussi à me connecter mais quand je fais une recherche et que j'essaie de consulter un texte on me dit : « L'accès est réservé aux abonnés. Découvrir notre offre ».***

Ce cas de figure se produit quand l'utilisateur clique sur une base à laquelle il n'est pas abonné. Quand vous cliquez sur les bases de données juridiques, il faut bien sélectionner la base à laquelle vous êtes abonné. Chaque icône de couleur correspond à un abonnement différent :

- La Vie Communale (en bleu) est la base qui traite de tous les sujets intéressant une commune (élections, fonctionnement du conseil, cimetière, état civil, marché publics, FPT, pouvoirs de police, urbanisme...) ;
- les autres bases sont des abonnements spécialisés (ex. : L'Etat Civil en ligne, La Vie Intercommunale, Pouvoirs de police et sécurité, Les Marchés Publics en ligne...).

- ***Un message vous indique que « vous êtes sur l'accès visiteurs de la base » alors que vous vous êtes connecté au préalable ?***

Si vous rencontrez toujours ce type de message alors que vous êtes sur la base de données à laquelle vous êtes abonné, il faut vider les caches du navigateur et les cookies. [Voir la procédure](#)

- ***L'affichage paraît chaotique et quand je clique sur un texte une fois connecté, le texte n'apparaît pas.***

Si l'affichage vous semble chaotique ou que les textes n'apparaissent pas après une recherche, cela signifie que la version de votre navigateur (Internet Explorer 8 ou 9) est probablement trop ancienne ([télécharger](#) la dernière version du navigateur).

Si jamais vous n'arrivez pas à l'installer, cela signifie que votre version de Windows (système d'exploitation) est trop ancienne (probablement XP). En revanche, ce problème ne se pose pas avec [Mozilla Firefox](#) ou [Google Chrome](#) qui sont deux navigateurs parmi les plus répandus. Il est conseillé de privilégier ces navigateurs qui sont plus sécurisés qu'un Internet Explorer qui ne peut pas être mis à jour.

- ***Quand je valide mes identifiants, des points remplissent tout le champ code postal.***

Au moment de la validation des identifiants, le champ code postal se remplit effectivement de points mais il s'agit du comportement « normal » du site (que les identifiants soient corrects ou non).

- ***Quand j'essaie de me connecter, le champ code postal est déjà rempli avec une longue ligne de points que je n'arrive pas à supprimer.***

Pour supprimer les points, et entrer votre code postal, il vous suffit :

- de cliquer dans le champ code postal ;
- de faire Ctrl+A (touche « Ctrl » en même temps que la touche « A » de votre clavier ; c'est le raccourci pour « Sélectionner tout ») ;
- faire supprimer sur votre clavier (touche « Suppr »).

Enfin, retapez votre code postal. Une fois les champs validés, une ligne de points apparaîtra quelques secondes avant de vous connecter. Il s'agit du fonctionnement « normal » du site.

• ***Pourquoi mon code d'accès apparaît et mon code postal est masqué quand je mémorise mes identifiants dans mon navigateur ?***

L'identification à notre site est singulière. En effet, la connexion s'effectue via un couple d'identifiants « code d'accès » (que nous vous fournissons) et code postal.

Nos abonnés étant constitués très majoritairement de collectivités, plusieurs personnes (agents et/ou élus) ont accès à la base de données (accès multi-utilisateurs). Nous devons donc « garder la main » sur la gestion des identifiants. En effet, la modification d'un code d'accès par un service sans prévenir un autre service (ou un élu sans consulter les agents) peut conduire à des situations de confusion que nous souhaitons éviter.

Or, avec les systèmes d'identification « modernes », le premier champ d'identification doit être discriminant, c'est-à-dire qu'il ne peut pas y en avoir deux identiques. Plusieurs communes pouvant avoir le même code postal, il a donc fallu contourner cette contrainte en proposant une identification couplant code d'accès et code postal, et proposer le code postal en seconde position.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone (01 43 59 27 41) ;
- ou par mail (vcd@laviemunicipale.fr)

INTERROGER NOTRE IA (ANTOINE)

Antoine, notre intelligence artificielle, répond à vos questions en utilisant exclusivement les fonds documentaires de La Vie Communale (plus de 15 000 textes).

Les réponses d'Antoine sont vérifiées par nos juristes. Un mail vous est demandé avant de l'interroger afin de vous contacter si la réponse est incomplète ou erronée.

Il propose des liens vers les sources utilisées.

A retrouver sur
notre site

